



recuse d'annulation d'un contrat abonnement portable

Par **guim**, le **16/05/2011** à **18:33**

En décembre 2008 j'ai acheté 3 abonnements (de 12 mois), avant ça j'ai demandé s'ils faisaient des prélèvements sur un livret a, ils ont répondu que oui. Un mois après, les numéros ne fonctionnent plus. Donc j'ai vu qu'ils n'avaient pas fait des prélèvements sur mon livret a et j'ai cru que le contrat était invalidé. Maintenant 2 ans et demi après que je n'utilise pas les numéros, ils ont fait un prélèvement sur mon livret a. J'ai appelé le centre financier de la poste, ils ont répondu que c'était x entreprise qui avait fait le prélèvement mais qu'ils n'avaient plus le droit de le faire. Je suis allé sur place pour me renseigner, ils ont répondu qu'ils ne peuvent pas résilier mon contrat avant mars 2012, que je dois payer même si je n'utilise pas, ou payer environ 560 euros pour annuler le contrat. J'ai demandé pourquoi ils n'ont pas prélevé avant et pourquoi maintenant qu'ils font ça, j'ai eu comme réponse que c'est maintenant qu'ils ont le droit de faire des prélèvements sur les livrets a. Donc à l'époque que j'ai acheté les abonnements ils ont menti et franchement je ne sais pas quoi faire.